

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 9/03/2009

Maintenir la pression, continuer la mobilisation !

Le 29 janvier, nous étions 60 000 dans les rues de Grenoble, 4500 à Vienne, 2500 à Roussillon, 6000 à Bourgoin, salariés du public et du privé.

Les enseignants, fortement mobilisés, ont manifesté leur refus des suppressions de postes, du démantèlement des RASED, de la casse généralisée de l'école publique imposée par les contre réformes actuelles.

Et pourtant, malgré cette mobilisation, le ministère est resté sourd à nos revendications.

Pire, il persévère en imposant une fin de non recevoir aux revendications concernant la formation des maîtres en arguant qu'il est le seul décideur. Dialogue social et concertation ont disparu du paysage !

Dans le département, les pressions se multiplient pour nous imposer à marche forcée les mesures gouvernementales et nous contraindre à l'obéissance : Base élèves, évaluations CM2, pressions exercées pour restreindre le droit de grève. Les délégués du personnel ont de plus en plus de difficultés à exercer leurs mandats dans des conditions normales.

L'intimidation et la menace seraient-elles en passe de devenir les seuls arguments de notre administration ? À la rentrée prochaine, les moyens alloués aux écoles seront encore en baisse notamment avec la suppression de 59 postes RASED sur les 185 actuels. Nous savons que le 29 janvier ne suffirait pas mais le succès de cette journée a montré la volonté des salariés de dire « ça suffit ».

Pour contraindre le gouvernement à négocier et à reculer, d'autres mobilisations unitaires sont indispensables. La mobilisation de la Guadeloupe est à ce titre exemplaire.

Retrouvons-nous encore plus nombreux, plus déterminés les 11 et 19 mars !

Pascal André, Gabrielle Beyler

- **Mercredi 11 mars** : mobilisation de la maternelle à l'université

Rassemblement à 14 heures place Victor Hugo

- **Jeudi 19 mars** : grève unitaire interprofessionnelle

Manifestation : 10 heures - Place de la gare à Grenoble

pour les autres lieux, voir page 3



Appel du 19 mars 2009 des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels. Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h00.

Communiqué commun des fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009.

Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009. Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation. Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent. C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations. Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche .

Appel des fédérations syndicales de la Fonction publique CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA - CFTC - CGC - SOLIDAIRES

Les organisations syndicales de la Fonction Publique déplorent que, lors de la réunion multilatérale du 3 mars, les ministres de la Fonction Publique n'aient pas répondu aux principales revendications qu'elles avaient collectivement exprimées, notamment celle de l'arrêt de la politique aveugle des suppressions d'emploi avec un moratoire pour 2009 et celle d'une négociation salariale visant à une augmentation significative de la valeur du point d'indice et à une reconstruction de l'ensemble des grilles indiciaires.

Le Ministre Eric Woerth s'est contenté de réaffirmer les choix du gouvernement, sans tenir compte ni des attentes de la population pour des services publics de qualité permettant de répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité, ni des attentes des personnels dont témoigne l'exceptionnelle mobilisation du 29 janvier dernier.

Les organisations confirment leur appel aux agents de la Fonction publique pour qu'ils participent massivement à la journée interprofessionnelle unitaire du 19 mars, en préparant grèves et manifestations avec l'ensemble des salariés.



Appel des organisations syndicales de l'Isère pour le jeudi 19 mars 2009

Grève et manifestations

à Grenoble à 10h, gare SnCF - avenue Félix Viallet
à Bourgoin-Jallieu à 10h parking Diederichs
à Villefontaine à 14h30 devant le Medef
à Roussillon à 10h place de la République
à Vienne à 14h devant la sous-préfecture.

■ Déclarations d'intention de faire grève : que de mystères à l'IA !

Il est particulièrement étonnant de constater le nombre de déclarations préalables qui n'arrivent pas en temps et en heure à l'Inspection académique. Certaines mettraient près de 3 semaines pour parvenir aux destinataires et d'autres n'arriveraient pas du tout... Mais encore plus étonnant 50% des déclarations individuelles postées dans une même enveloppe par des collègues d'une même école sont arrivées à temps sur le bureau de la DRH. Les autres ont mis 17 jours supplémentaire pour faire le même chemin. « *C'est peut-être un courant d'air tra-la-ère ou mon arrière grand-mère la-lère-la-la* »*. Courrant d'air ou arrière grand mère ou bien ... En tout cas les coupables ne peuvent être que ... les collègues qui n'auraient pas suivi la procédure. Sauf que, 50% des courriers étant arrivés à temps ??? **.

Il n'empêche : les collègues sont sommés de s'excuser d'avoir ... suivi la procédure régulière (envoi de déclarations individuelles et réception 48 heures avant la grève) et l'administration se réserve la possibilité de sanctionner la participation soit-disant irrégulière à la grève ! Mais peut-être s'agit-il tout simplement de simples intimidation.

*Henri Dès

**Ce constat fait, une nouveauté iséroise : « *il faudrait faire des envois individuels* » et les collègues auraient été en faute d'avoir mis leurs déclarations individuelles dans une seule et même enveloppe. Sauf, que ça n'est écrit nulle part. Les collègues sont sommés quand même de s'excuser. ce qui'ils 'ont bien entendu pas l'intention de faire !

■ Obligation de déclarer son intention de faire grève .

Les déclarations d'intention (voir site du SNUipp) doivent être parvenues par voie postale ou fax à l'IA 48 heures avant la grève soit lundi 16 à minuit.

Pour les fax, 04 76 74 78 93

Pensez à garder l'attestation d'envoi.

Nous avons la possibilité de déclarer notre intention de faire grève et de nous rétracter ensuite en toute liberté. C'est le seul moyen de garder notre liberté de choix. **Nous vous invitons donc tous à déclarer votre intention de faire grève quelle que soit la décision que vous prendrez en définitive.**

S'il plait à notre administration de continuer à exercer des pressions inadmissibles sur les collègues, il ne faut pas que cela ait un effet sur nous, sinon ils auront commencé à gagner.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la circulaire ministérielle précise que ces déclarations d'intention ont pour seul objet d'organiser le service minimum d'accueil, non de recenser les grévistes.

Préparation de la carte scolaire Réunion du Comité technique paritaire (CTPD) et du Conseil départemental de l'Éducation nationale le 5 février 2009

■ Déclaration de la FSU au CTPD et au CDEN (extraits - intégralité sur notre site)

Madame l'Inspectrice d'académie

Le comité technique paritaire départemental, (CTPD) d'aujourd'hui se déroule dans un contexte caractérisé par la volonté de réduire massivement l'emploi public, en particulier par le biais du non remplacement d'un départ sur deux en retraite.

Dans la profession, depuis la rentrée de septembre, de nombreuses actions ont eu lieu pour dénoncer les mesures imposées sans aucune concertation : mise en place du SMA, modification de la semaine, heures d'aide personnalisée, nouveaux programmes à mettre en œuvre, évaluations nationales, attaques contre la maternelle, suppression des IUFM, mise en place à marche forcée de la dernière phase de base-élèves, agence de remplacement, casse des RASED, prochaine mise en place des EPEP comme pierre angulaire de la destruction de l'école publique...

Vous ne semblez avoir aucune idée de la colère que toutes ces mesures génèrent dans les écoles.

Elles sont prises sans aucune concertation et mises en place dans les écoles par la pression, les menaces et les sanctions ; ainsi, notre collègue Jean Yves Le Gall se voit retiré son emploi de directeur d'école car il a refusé d'entrer ses élèves dans le logiciel Base élèves.

Rappelons que ce logiciel était mis en place dans les écoles, malgré une forte opposition, depuis 2004 alors qu'un cadre légal ne lui a été donné qu'en octobre 2008.

L'ensemble des syndicats enseignants réclame le maintien de monsieur Le Gall dans ses fonctions de directeur d'école.

Obéir aux ordres du ministère en se plaçant dans l'illégalité au regard de la loi informatique et liberté, c'est à nouveau ce qui est demandé aux enseignants et aux directeurs d'écoles dans le cadre des évaluations nationales de CM2. En effet, on leur demande de consigner les résultats des évaluations sur un fichier informatisé en «oubliant» comme pour Base élèves, d'attendre le feu vert de la Commission nationale informatique et liberté.

Alors que notre département est déjà le dernier au niveau de son taux d'encadrement (P/E, nombre de professeur des écoles / nombres d'élèves dans le public), les mesures annoncées, loin d'améliorer la situation, vont au contraire la dégrader encore un peu plus.

Compte tenu des prévisions d'augmentation d'effectifs, si l'on voulait rester au P/E de l'an passé, déjà le plus bas de France, il faudrait créer 76 postes.

Pour s'aligner sur le P/E de l'académie, également l'un des plus bas, il faudrait ouvrir 204 postes. Et ce, non pas pour améliorer la situation, mais pour maintenir les conditions actuelles !

Dans notre département, les mesures de la carte scolaire se traduisent comme suit :

- -59 emplois au titre de la réaffectation des maîtres spécialisés dans les classes
- -9 emplois sur des postes hors classe
- + 33 emplois au titre de la démographie soit 1 emploi pour 27 élèves supplémentaires.

Ce sont donc 32 emplois supprimés avec une hausse d'effectifs prévue de 883 élèves !

À la lecture des documents fournis, nous observons un net recul du nombre des mesures proposées lors de ce premier CTP. L'année dernière, il y avait eu 146 mesures tranchées contre 104 cette année.

Nous observons que vous supprimez globalement 10 classes, alors que la dotation au titre de la démographie est de + 33 postes, où sont passés ces postes ?

Certaines écoles maternelles sont en « attribution éventuelle » malgré des effectifs largement au-dessus du seuil.

Comme nous le dénonçons les années précédentes, le vrai travail de carte scolaire se fera donc plus tard, en juin, voire en septembre.

Ce CTP est en fait la chambre d'enregistrement d'un « plan social » destiné à éliminer les RASED, à retirer les moyens « Éducation nationale » dans les établissements spécialisés : IME, hôpitaux, SESSAD, etc., à globaliser les effectifs lors des fusions pour encore économiser toujours plus de postes.

Les élèves en difficulté seront clairement sacrifiés !

Les conséquences dans les classes se feront sentir immédiatement par des hausses d'effectifs et l'impossibilité de prendre en charge sérieusement les difficultés des élèves...

Nous demandons à ce titre le maintien et le renforcement des postes de RASED, donc pour notre département, le maintien des 59 postes de maître E et G.

Suite aux nombreuses actions, le ministre a annoncé que :

- 1500 enseignants RASED affectés à titre provisoire et sans qualification seront sédentarisés dans une classe
- 1500 enseignants RASED qualifiés resteront des maîtres spécialisés affectés dans une ou deux écoles.

Pour appliquer le relevé de conclusion en Isère, 28 postes de maître E ou G doivent être maintenus et identifiés « maîtres RASED ».

En conséquence nous contestons le choix départemental en réponse à la difficulté scolaire qui cherche à masquer la suppression de 59 postes RASED en entretenant la confusion avec les postes de co-enseignants.

Les délégués du SNUipp et de la FSU au CTPD :

Pascal André, Valérie Millier, Marie Laurence Moros, Blaise Paillard, Maryse Schatteman

Nous précisons que la totalité des délégués du personnel (6 SNUipp-FSU, 2 SE-UNSA, 1 SGEN-CFDT, 1 SNUDI-FO) ont quitté le CTPD (une première) au bout de 2h30 de dialogue de sourds...alors que nous n'avions toujours pas de réponses claires sur les RASED, et avant l'examen des ouvertures et fermetures de classes...

Comité technique paritaire départemental (CTPD) du 5 février 2009 Déclaration intersyndicale

Les délégués du personnel dans leur ensemble ont constaté qu'ils découvraient au fil de la discussion en CTP les informations indispensables permettant de définir le projet de l'Inspectrice d'académie pour les RASED :

- suppressions de 59 postes dont 3 départs en retraite non remplacés, 18 postes vacants, 28 occupés à titre provisoire et 10 occupés à titre définitif
- aucune garantie de maintien du statut et des missions RASED pour les personnels réaffectés sur postes de co-enseignants (postes à profil personnalisé)

Les délégués du personnel n'ont constaté aucune évolution ni prise en compte de leurs nombreuses propositions et des engagements du Ministère actés dans le relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 20 janvier 2009 (www.education.gouv.fr) :

- réduction du nombre de suppressions de postes
- respect du cadre de poste RASED pour les personnels titulaires déplacés (coordination et synthèse, rôle et missions distinctes des co-enseignants)

Cette situation constitue un déni du paritarisme et du rôle des délégués du personnel.

En conséquence, l'ensemble des délégués du personnel a décidé de quitter la séance du CTP.

Le caractère exceptionnel de cette décision marque aussi, avec force, le refus par l'ensemble des organisations syndicales d'une politique de destruction des RASED et de l'école publique.

FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, FNEC-FP FO

■ Billet d'humeur : Qu'est-ce qui tétanise nos supérieurs hiérarchiques ?

Durant le comité technique paritaire (CTP), nous avons demandé à mettre comme premier point de l'ordre du jour les suppressions des postes de RASED. Nous n'avons jamais pu aborder les autres points : aucune réponse claire ne nous était donnée, l'ensemble des syndicats représentant les personnels a décidé de quitter le CTP.

Une seule réponse était claire, elle est pourtant fort contestable : le secrétaire général de l'IA a annoncé comme une évidence que les RASED n'avaient jamais fait partie de l'ASH. Pourtant, les maîtres E ou G n'ont-ils pas réussi un certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (le CAPA-SH), comme les maîtres A,B,C ... qui eux seraient dans l'ASH ?

Cette méthode, utilisée également au plus haut de l'État, qui consiste à annoncer comme une évidence quelque chose de faux, est maintenant reprise par notre inspection académique.

Mais ce n'est pas tout : j'ai été frappée par le charabia que l'administration nous proposait en guise de réponse.

Voici des exemples des questions posées par notre délégation :

- Les personnels nommés sur une école auraient-ils les mêmes temps de synthèses que celui dont dispose le personnel en réseau ?
- Les maîtres nommés sur ces postes de co-enseignants feraient-ils des remplacements ?
- Pourquoi supprimez-vous 59 postes dans les réseaux alors que le rectorat disait que sur l'Isère, 56 postes devaient être fermés (sur les 3000 suppressions annoncées par le ministre, puis réduites à seulement 1500 suppressions) ?....

Toutes les réponses n'étaient qu'une logorrhée peu claire. J'en arrivais même, à ne plus comprendre la question que j'avais posée !

Après réflexion, j'ai ressenti ces non-réponses comme de la peur de nos interlocuteurs. Non pas que ce soit nous qui leur fassions peur, mais s'ils ne répondaient pas, c'est qu'ils craignaient de dire des choses qui déplairaient à leur chef, « notre ministre », qu'ils ne seraient jugés pas suffisamment « loyaux vis-à-vis de l'institution » (voir école des Moines à Saint-Quentin-Fallavier - page 19).

Ne nous trompons pas, actuellement un vent de peur souffle sur les cadres de notre institution. Il est demandé aux maillons hiérarchiques que sont nos inspecteurs départementaux ou d'académie, de devenir les exécutants d'une administration bien malade. Certains se démarquent courageusement en encourageant les collègues à résister ou en s'abstenant d'exercer les pressions demandées, ils en sont fermement réprimandés, voire lourdement sanctionnés.

Il faut espérer que le climat actuel de contestation permette à nos inspecteurs d'enfin pouvoir prendre conscience qu'ils peuvent, comme les présidents d'universités, contester des contre-réformes menées par le pouvoir actuel.

Valérie Millier

■ Supprimer les RASED, le faire sans le dire...

Bref retour sur le CTP du 5 février, scandaleux à plus d'un titre pour rappeler :

- le détournement de la procédure paritaire au service de l'application plus que zélée d'une politique néfaste au service public de l'enseignement
- le mépris de l'administration qui ne donne qu'en séance les documents de travail pourtant prêts depuis plusieurs jours empêchant toute préparation aux représentants du personnel.
- l'amputation des moyens dévolus aux RASED : l'IA va au delà des réquisitions ministérielles.

Après analyse, nous affirmons que notre IA s'attaque aux RASED de façon construite, selon plusieurs lignes de forces complémentaires : **les réduire, les rendre invisibles, les noyer parmi d'autres, arrêter la formation initiale, mépriser et maltraiter.**

1 - En fermant des postes

Quelques chiffres : l'IA précédent avait contribué à construire un maillage de 69 réseaux qui comptait 69 postes de psychologues scolaires, 116 postes de maîtres E et 69 de rééducateurs (maîtres G).

Avec la nouvelle carte scolaire, il ne restera que 79 maîtres E et 47 maîtres G, soit 126 contre 185 précédemment.

Rentrée 2009/2010 : 59 postes supprimés dans les réseaux d'aide sur 185, ça fait plus de 30 % des postes supprimés ! Le ministre a pourtant annoncé en janvier qu'il n'y aurait plus « que 15 % » des postes fermés ? Alors, excès de zèle dans l'Isère ?

2 - En faisant disparaître le sigle (ou pour tuer la « chose », commencer par ne plus la citer)

Dans le document « Carte scolaire » de l'IA, le terme RASED a tout simplement disparu...

Il ne s'agit ni d'un oubli, ni d'un lapsus, mais bien de la volonté de ne pas nommer, de faire disparaître, de noyer dans un cadre flou des diminutions massives de moyens et de compétences.

Contrairement à ce qu'affirme la hiérarchie départementale, l'ASH ne signifie pas seulement Aide à la Scolarisation des Handicapés, mais aussi Adaptation Scolaire, c'est à dire l'Aide à la grande difficulté, à laquelle ne répondent ni les stages de remise à niveau, ni l'aide personnalisée. Celle pour qui, si l'on n'y prend garde, plus rien n'existera **dans** l'école publique. Celle qui nécessite un travail de professionnels complémentaires en lien les uns avec les autres, c'est à dire un vrai travail en réseau.

Dans ce tableau, les postes de co-enseignants apparaissent au même titre que les postes spécialisés, toute référence à de quelconques Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté a été soigneusement gommée...

Un fabuleux tour de passe-passe qui, de tableaux faussés en manipulation de mots, les fait disparaître, ni vu ni connu !

3 - En créant la confusion

Dans l'Isère, existe depuis l'an dernier, une expérience spécifique de co-enseignants régie par une lettre de cadrage. La création de ces postes avait répondu à des besoins spécifiques de certaines écoles. L'Inspectrice d'académie entend utiliser ces postes pour sédentariser les personnels spécialisés hors postes spécialisés.

Nous nous y sommes opposés pour deux raisons : d'une part cela revient à supprimer ces postes très utiles d'autre part, nous affirmons que les collègues spécialisés doivent rester dans des mission « RASED ». Comme co-enseignants ils auraient à assurer des remplacements inopinés, l'aide personnalisée. N'étant plus maîtres spécialisés, ils perdraient ainsi le bénéfique, pour les élèves, des heures de coordination et de synthèse indispensables au travail de réseau.

Comment imaginer répondre à un enfant qui s'attend par exemple à travailler en petit groupe d'aide, « Ah ben non, tu vois aujourd'hui je dois remplacer Mme, M. xxx, ... ». Comment espérer dans de telles conditions qu'un travail soit investi, efficace, possible même, avec une telle épée de Damoclès...

Or, depuis le mois de janvier, le ministre s'est engagé à ce que la moitié des postes de RASED supprimés soient finalement effectivement sédentarisés en tant que postes spécialisés. Nous n'avons de cesse de demander à l'IA de l'Isère d'appliquer ces engagement ministériels : ce fut un des enjeux du CTP. Nous nous sommes heurté à un mur.

Bien que toujours farouchement opposés aux suppressions de postes spécialisés, dans le cadre actuel nous demandons la prise en compte de cet élément.

Que va faire notre Inspectrice d'Académie ? Pour l'instant silence radio... (voir page 7)

(Pour rappel : le ministre n'est pas tenu par la loi de consulter sauf pour un décret : il s'agit actuellement d'une note de service du ministère dans le cadre de la circulaire d'avril 2002 qui définit les missions des RASED. Cette note prend le pas sur une note de service d'un Inspecteur d'académie)

4 - En arrêtant la formation

Ce qui entraînera mécaniquement la disparition des derniers « dinosaures » Rased : aucun départ en formation d'enseignant spécialisé pour l'année à venir. En revanche des départs en retraite s'annoncent...

5 - En méprisant les personnels et en les divisant

Certains IEN ont mis en place des réunions préalables avec les membres des RASED. Ces réunions, qui se sont souvent révélées être de pseudo-traitements à l'amiable de décisions déjà prises, ont au moins eu le mérite d'informer les collègues concernés avant qu'ils ne reçoivent un courrier officiel.

D'autres inspecteurs ont maintenu le flou ou le silence, méprisant les collègues et les laissant dans l'attente sordide de « La » lettre leur annonçant qu'ils avaient été ... « retenus » !

À ces collègues directement concernés, on a imposé ensuite une procédure inédite : un entretien individuel, hors les règles du mouvement, sans aucun contrôle ni garantie d'équité.



6 - Et en maltraitant, violemment parfois

Au bout du compte, on retrouve la souffrance de celles et ceux qui se sont trouvés pris dans ce cas de figure : «...incapable d'aller à l'école, incapable de me secouer, de me pousser, pas d'allant. Je manque de sens et de projet. La toubib m'a arrêtée pour 3 semaines, le temps d'essayer de remonter cette pente bien glissante sur laquelle on m'a placée contre mon gré... »

Tuer les Rased, c'est un crime institutionnel

Dans le cadre des priorités du gouvernement de lutte contre l'échec scolaire et de la scolarisation des élèves « handicapés » et à l'heure où on nous annonce les conséquences dévastatrices de la crise économique, nous refusons qu'on mette à mal le seul dispositif d'aides spécialisées qui existe à l'école. Nous demandons que :

- soient maintenus les 3000 postes des RASED dans le cadre d'un fonctionnement d'équipe RASED,
- le dispositif RASED (défini par la circulaire de 2002) soit préservé et développé,
- les formations spécialisées et différenciées soient reconnues et rétablies,
- la prise en compte de la globalité et du développement de la personne de l'élève soit un principe affirmé et garanti à l'école,
- les associations professionnelles d'enseignants spécialisés participent aux groupes de travail sur le traitement de la difficulté scolaire que le MEN a mis en place.

Les Réseaux d'aides spécialisées renforcent la dimension humanisante de l'école, participent concrètement à la lutte contre l'échec scolaire, contre la violence et la marginalisation sociale. Ils sont indispensables à la Nation.

Daniel Buisson, Maryse Charmet

Le département de l'Isère va-t-il enfin prendre en compte les engagements du Ministre ?

Suite à la forte mobilisation le ministre a été contraint de revenir sur ses décisions en annonçant que « seulement » la moitié des postes RASED serait supprimée.

C'est l'enjeu de toutes nos discussions avec l'IA depuis deux mois.

Les négociations nationales préalables à la grève du 29 janvier avaient amené le ministre à l'écrire dans le relevé de négociations. L'IA de l'Isère n'a pas voulu en tenir compte.

Le 3 mars, le ministre a envoyé un courrier aux IA pour préciser que les 1500 postes qui seraient « sédentarisés » doivent l'être dans le cadre des RASED.

L'IA de l'Isère va-t-elle enfin appliquer cette demande institutionnelle ?

■ Guide AGEEM pour l'école maternelle

En septembre 2008, le guide à l'usage des parents édité par le ministère ne concernait que l'école élémentaire. En réaction, l'AGEEM a publié un guide à l'usage des parents pour l'école maternelle début novembre.

Ce mépris de l'école maternelle qui s'est aussi traduit dans les propos du Ministre a soulevé l'indignation et a suscité une très forte mobilisation. Sous la pression, le ministre a formulé des excuses et s'est engagé, en décembre, à faire éditer le guide élaboré par l'AGEEM.

Toutes les familles des écoles maternelles en seront destinataires.

Dans l'éditorial, le ministre confirme le changement de ton que l'on avait pu constater dans la lettre adressée au SNUipp, par une reconnaissance de la maternelle comme école à part entière dotée de vrais programmes. Il y précise simplement que c'est « dès l'âge de trois ans » que les enfants y sont massivement scolarisés.

Cette déclaration ne cache pas la réalité budgétaire : il y a en effet fort à parier que la maternelle, et particulièrement la scolarisation des deux ans, jouera encore une fois un rôle de réservoir de postes.

Comment le ministre peut-il signer l'éditorial d'un guide dans lequel on peut lire que « plus les enfants sont jeunes, plus il est nécessaire d'avoir une connaissance aboutie de leur développement et des conditions d'un accueil scolaire réussi » dans un contexte où les formations initiales et continues sont très en deçà du nécessaire ?

Le guide de l'AGEEM est un outil intéressant qui remet au centre des missions de l'école maternelle la prise en compte des besoins des enfants et l'importance de l'organisation du temps (dont la sieste). Le SNUipp demande que succède, au temps des annonces, celui des décisions concernant l'élaboration d'un plan national de formation initiale et continue, le maintien, l'amélioration et de développement des conditions d'accueil des 2 ans, l'accompagnement des équipes pédagogiques, la mise à disposition d'outils et de ressources spécifiques.



■ IUFM et universités, pourquoi tant de mobilisations?

Ça ne vous a certainement pas échappé, ça bouge fortement dans les universités françaises et dans la plupart des IUFM, dont celui de Grenoble. Grève reconductible, blocages de conseils, tracts, criées en ville se suivent depuis maintenant 3 mois et le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur et de se durcir. L'un des points de cristallisation de ce mouvement est la réforme de la formation des enseignants. Et pour une fois c'est une réforme qui fait l'unanimité: des enseignants aux étudiants et des présidents d'IUFM à la plupart des présidents d'université, cette réforme personne n'en veut. Essayons d'y voir un peu plus clair sur la réforme de la formation des enseignants :

L'actuelle voie de recrutement consiste en un concours accessible au niveau licence et souvent préparé dans un IUFM en un an.

Cette année de préparation à l'IUFM comporte déjà 72 heures de stages de pratique accompagnée dans les écoles, et l'année de formation se réalise en alternance puisque les stages en responsabilité au cours de la PE2 représentent 324 heures. Si cette formation est loin d'être parfaite elle articule néanmoins des cours théoriques avec des stages en responsabilité, elle est accessible à bac+3 et rémunérée. Elle est dispensée par des formateurs qui ont une certaine expérience du terrain.

Depuis des années le SNUipp entre autres, demande que cette formation soit reconnue à un niveau bac+5 puisqu'à la licence initiale il faut ajouter l'année de préparation et l'année de formation, qui ne sont pas reconnues. Le gouvernement, en affichant ouvertement qu'il veut justement revaloriser le métier d'enseignant et lui reconnaître un niveau bac+5, en profite pour dissoudre les IUFM, se débarrasser de la formation et répondre à une commande européenne.

Il a ainsi programmé la fin des IUFM en 2010 et leur intégration progressive aux universités entre 2007 et 2009.

Pour être enseignant en 2010 il faudra donc suivre des études plus longues et non rémunérées d'un niveau master 2 (bac +5) avant de pouvoir passer un concours qui non seulement est revu entièrement, mais dont on n'a aucune garantie qu'il sera maintenu dans les années à venir !

L'état se désengage totalement de la formation en demandant aux universités de proposer des parcours de formation (licence + master 1 + master 2) et ne se chargera que de l'organisation du concours (qui ne comprendra plus que 2 épreuves à l'écrit, mathématiques et français).

Les épreuves orales se feront devant un jury qui pourra « *comprendre des personnes de la société civile* » (ça ne vous rappelle pas les EPEP?). Essayons de voir les avantages et les inconvénients de cette nouvelle formation des enseignants.

Avantages affichés par l'État

- tous les jeunes qui voudront devenir enseignant pourront suivre un master alors qu'auparavant ils n'avaient pour la plupart pas accès à l'année de préparation des IUFM,
- les masters proposés sont censés permettre d'autres orientations que l'enseignement,
- les étudiants qui échoueront au concours auront au moins validé un master1.

Avantages non affichés ouvertement par l'État

- économies sur le salaire des stagiaires (environ 12000) qui n'assurent qu'un faible service,
- économies sur le concours de recrutement qui se simplifie,
- fermeture des IUFM, ces antichambres de la contestation enseignante.

À aucun moment il n'est question d'amélioration pour les futurs enseignants ni pour les élèves.

La seule amélioration sensible étant la reconnaissance du niveau bac+5.

Non seulement cette reconnaissance de niveau n'est pas synonyme de reconnaissance financière, mais c'est uniquement par souci d'harmonisation européenne afin que les futurs enseignants puissent se faire recruter dans toute l'union. Elle n'est donc pas un cadeau pour les enseignants ni pour l'école puisqu'elle prépare la libéralisation de ce marché juteux de l'éducation.

Inconvénients et problèmes posés

- La professionnalisation est supprimée dans la formation. Les étudiants n'iront presque plus sur le terrain même si sous la contestation le gouvernement a évoqué qu'un stage de pratique accompagnée de 108h pourrait être proposé à certains étudiants (pas tous). Ceux qui auront réussi le concours n'auront jamais vu une classe et seront envoyés sur le terrain directement pour un an en tant que fonctionnaires stagiaires! Pour répondre à cette lacune profonde le gouvernement parle d'organiser un compagnonnage par un enseignant expérimenté durant cette première année (qui ? comment ? quels moyens ?)
- Le travail scientifique demandé par un master est très important, quelle place restera-t-il à l'enseignement de la didactique et des pratiques pédagogiques, surtout si les universités préfèrent utiliser leurs professeurs plutôt que des maîtres-formateurs ?
- Ce problème de temps pour à la fois réussir un master 2 et le concours la même année nous fait craindre un réel recrutement à bac+6. Quels étudiants pourront se payer des études à bac+6 et même à bac+5 ?
- Même si le SNUipp n'a jamais approuvé ce système, qui maintenant assurera les décharges de direction dans les écoles à 4 classes ?
- Que va devenir notre formation continue alors que l'essentiel des remplacements durant nos stages sont assurés par des PE2 ?
- Alors que ne cessent de s'élever des voix contre les multiples simplifications du concours de recrutement car les épreuves proposées ne permettent pas de sélectionner correctement des futurs enseignants, quel sera le profil des étudiants qui seront recrutés sur un concours ne comportant

plus que 2 épreuves écrites en mathématiques et français, et des épreuves orales qui s'éloignent encore plus des considérations professionnelles ? Si on ajoute à ce dernier point que le nombre de places au concours a diminué fortement, on devine facilement que les effectifs par classe risquent de s'alourdir, mais on craint surtout que ce concours disparaisse purement et simplement à court terme.

· Refus d'un cadrage national et donc fin de l'unité dans la formation des enseignants, mise en concurrence des universités, cloisonnement des formations dispensées par les différentes universités. Il deviendra effectivement nécessaire aux directeurs d'EPEP de faire passer un entretien d'embauche aux futurs enseignants qui voudront enseigner dans une école « bien notée »...

À tous ces problèmes s'ajoutent des délais intenablement imposés par le gouvernement aux universités

Annonce du Président de la République en juin, publication du texte en juillet et dépôt des maquettes de formation des universités fixé au 31 décembre! Devant la pression de la mobilisation universitaire ce délai a été reporté une première fois au 15 février puis récemment au 31 mars, sachant que les parcours de formation devront être opérationnels à la

rentrée 2009 pour le concours 2010 ! Si on ajoute à cela que le délai du 15 février avait été donné comme limite ultime par la DGES qui prévient qu'il faut 2 mois à l'AERES pour pouvoir étudier les maquettes de master qu'elle doit valider pour le 15 avril !

On le voit facilement, les discours de Valérie Pécresse enrobés de « *plus grande qualité de la formation des futurs enseignants pour assurer une plus grande qualité de l'enseignement dispensé à nos élèves* » ne sont qu'un mensonge de plus et ce n'est pas Xavier Darcos qui va nous convaincre lui qui a déclaré sur RTL le 25 février « *Aujourd'hui, les professeurs passent un concours, ils sont mis dans l'Institut de formation des maîtres (les IUFM) où on leur apprend des théories générales sur l'éducation et de temps à autre, ils vont remplacer un professeur absent. Ce n'est pas comme ça qu'on forme des gens. Ils sont sans arrêt devant un simulateur de vol. Alors que dans le système que je propose, ils ne le seront pas.* » Effectivement, nous aimerions bien avoir l'avis d'un pilote de ligne, la meilleure formation consiste-t-elle à s'entraîner d'abord sur un simulateur de vol, ou alors de prendre sans aucune formation les commandes d'un A380 avec 200 passagers à bord pour faire un vol long-courrier ? Pouvons l'image jusqu'au bout, laquelle des deux méthodes permet-elle à coup sûr de faire s'écraser un avion ? Et comme notre ministre est loin d'être bête, quel est son objectif ? Un bon vol ou un bon crash ?

Personne n'est dupe, nous allons droit vers une catastrophe majeure dans l'enseignement et c'est ce qui explique cette immense vague de mobilisation dans tous les IUFM et toutes les universités de France. Des étudiants aux présidents d'universités en passant par les maîtres formateurs et les directeurs d'IUFM, c'est une mobilisation d'une rare ampleur qu'à réussi à constituer notre gouvernement. À l'heure actuelle, seules 5 universités sur 83 ont voté pour la remontée des maquettes de formation au ministère. Les présidents d'université ainsi que la CDIUFM (conférence des directeurs d'IUFM) sont intervenus plusieurs fois auprès du gouvernement pour demander le report de la réforme et l'ouverture de négociations. Localement, les AG sont hebdomadaires à l'IUFM de Grenoble aussi bien que sur le campus. Une coordination nationale s'est réunie le 31 janvier à la Sorbonne à laquelle le SNUipp a participé ainsi que nombre de collectifs d'IUFM ou d'universités. Sur le site de Grenoble, des étudiants, des stagiaires et des enseignants de l'IUFM de Grenoble ont monté un collectif dont vous pouvez suivre l'actualité sur ce blog <http://collectifiufigrenoble.wordpress.com/>. Cette réforme est une pierre angulaire du projet de destruction de l'école et de l'abandon programmé du service public d'Éducation nationale. Le SNUipp et plus largement la FSU sont partie prenante de la mobilisation à l'IUFM de Grenoble.

Yannick Excoffon



Mobilisons-nous de la maternelle à l'université Mercredi 11 mars



Rassemblement place Victor Hugo à Grenoble à 14h
Ateliers-débats à 16h00 à l'université Stendhal hall nord

La FSU et ses syndicats dont le SNUipp, en convergence avec l'intersyndicale Supérieur/Recherche, appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement (premier et second degrés, supérieur) et de la recherche à faire **du mercredi 11 mars** une journée de manifestations partout en France pour imposer une autre politique éducative :

- contre les suppressions de postes ;
- contre la mise en concurrence des établissements et des individus ;
- contre le démantèlement des organismes de recherche et des laboratoires ;
- pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous ;
- pour le maintien des concours de recrutement en 2010 sous leur forme actuelle et l'ouverture d'une réelle négociation sur une toute autre réforme de la formation des enseignants ;
- pour le maintien du potentiel de formation notamment des IUFM ;
- pour la défense du paritarisme et des droits syndicaux ;
- pour le respect et la reconnaissance de nos métiers et de nos statuts.

Cette journée de mobilisation, comme les autres journées d'actions, doit contribuer à la préparation de la journée interprofessionnelle du 19 mars pour laquelle la FSU appelle les personnels à être massivement en grève dans l'unité.



**SNUipp
FSU**



**SGEN
CFDT**



**SE
UINSA**



**SNUDI
FO**



**SUD
Éducation**



**PAS
Udas**

Mouvement 2009 : non à la loterie !

Madame l'Inspectrice d'académie,

Dans la présentation des instructions pour le mouvement 2009, vous dites vouloir « améliorer la qualité du service rendu aux élèves tout en accordant une meilleure attention à la situation personnelle et familiale de chaque enseignant ».

Or les mesures, que vous avez décidées unilatéralement, développent, comme nous l'avions annoncé,- un mécontentement considérable et un profond sentiment d'injustice chez les enseignants des écoles.

- Vœux géographiques :

Vous exigez des collègues non titulaires de leur poste qu'ils fassent des vœux sur les 2 tiers du département (5 zones géographiques sur les 7 que vous avez définies dans le département).

Ils pourront donc être nommés, et ce, à titre définitif, sur n'importe quel poste de ces 5 zones sans l'avoir demandé précisément.

- Nous contestons l'obligation de faire des vœux géographiques dans la première phase du mouvement.
- Nous contestons la taille des zones géographiques et demandons qu'elles soient réduites au moins à la dimension des circonscriptions voir aux secteurs collèges.
- Nous contestons l'obligation faite aux collègues victimes d'une mesure de carte scolaire d'effectuer des vœux sur zone géographique.

Rien n'est prévu dans ce processus pour permettre aux collègues d'établir des préférences à l'intérieur d'une zone. Vos services précisent que les affectations se feront de « manière aléatoire » autrement dit, en mode loterie ! C'est inacceptable !

- RASED ET ASH :

Nous persistons à demander le maintien (à commencer par les 59 postes supprimés dans le département, sur les 185 préexistants) et l'amélioration des RASED. Nous demandons que les collègues nommés à titre provisoire sur des postes RASED (en formation ou non), et dont les postes ont été fermés bénéficient de bonification pour mesure de carte scolaire.

La priorité pour les affectations sur les postes spécialisés doit être donnée aux titulaires du CAPA-SH.

- Titulaires remplaçants travaillant à temps partiel :

Nous demandons que les collègues qui sont en poste actuellement puissent continuer à exercer dans ces conditions.

- Situations familiales :

Nous contestons la disproportion que représente l'attribution de 15 points pour certains types de rapprochement de conjoints, par rapport notamment aux points attribués pour enfant à charge et la non prise en compte d'autres situations familiales.

- Postes à profils

Nous contestons leur augmentation sans aucune transparence qui remet en cause le barème.

En conclusion, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'académie de renégocier avec nos représentants les règles du mouvement départemental, afin d'établir des règles d'affectation justes, équitables et transparentes, condition nécessaire pour réellement permettre à chacun de nous « de trouver son épanouissement sur son poste de travail pour la réussite de tous les élèves ». Les intérêts des personnels ne sont pas incompatibles avec les nécessités de services.

Nom	Prénom	École	Fonction	Signature

Règles du mouvement : non à la loterie !

L'Inspectrice d'académie doit revoir sa copie.

L'Inspectrice d'académie vient de décider d'un bouleversement complet des règles qui régissaient jusqu'alors le mouvement départemental.

Ces décisions sont la conséquence directe du BO publié le 6 novembre 2008 et ont pour but de fixer le maximum de collègues sur un poste à titre définitif, quitte à leur attribuer des postes qu'ils n'auraient pas demandés.

Si l'Inspectrice d'académie ne revient pas sur ses décisions concernant les règles du mouvement en Isère, nombreux sont ceux d'entre nous qui allons se retrouver dans une situation très difficile.

L'ensemble des syndicats du premier degré a plusieurs fois alerté l'Inspectrice d'académie sur les injustices que ses décisions génèreraient.

Elle feint de ne pas nous croire ni nous comprendre.

Pourtant, les réactions que les collègues nous ont envoyées vont toutes dans le même sens.

Les inquiétudes et mécontentement sont grands, surtout sur les points suivants :

- l'obligation pour les collègues non titulaires d'un poste à titre définitif ou victime de mesure de carte scolaire de faire des vœux géographiques sur des zones extrêmement larges. Cette mesure est totalement aberrante d'autant que les affectations à l'intérieur de ces zones se feront en fonction du barème, certes, mais de façon « aléatoire » (terme utilisé par l'IA en réponse aux questions des collègues)
- l'obligation faite aux collègues titulaires d'un poste de titulaire remplaçant et travaillant à temps partiel de renoncer soit à leur poste, soit à leur temps partiel
- la disproportion que représente l'attribution de 15 points pour certains types de rapprochement de conjoints, par rapport aux points attribués pour enfant à charge et la non prise en compte d'autres situations familiales
- l'injustice faite aux collègues, non titulaires du CAPASH et nommés à titre provisoire sur des postes RASED (dont certains en formation cette année) qui voient leur poste supprimé : ils ne bénéficieront d'aucune majoration de barème
- l'augmentation sans aucune transparence du nombre de postes à profils qui remet en cause le barème.
- la remise en cause pour les affectations sur les postes spécialisés de la priorité pour les titulaires du CAPA-SH.

L'Inspectrice d'académie doit revoir sa copie !

Les intérêts des personnels ne sont pas incompatibles avec les nécessités de services.

Le mouvement du personnel doit s'effectuer sur des règles claires et justes de manière équitable et transparente et non s'apparenter à une loterie !

Malgré nos demandes plusieurs fois réitérées de manière intersyndicale, l'Inspectrice d'académie n'entend pas revenir sur ses décisions, niant ainsi le travail des délégués du personnel. C'est pourquoi, l'ensemble des syndicats signataires de cette lettre fait appel à la mobilisation en appelant à signer cette pétition.

Nous sommes tous concernés que nous participions ou non cette année au mouvement.

**Signez et faites signer rapidement cette pétition
et renvoyez-la dans les plus brefs délais au syndicat de votre choix.**

Les syndicats SGEN-CFDT, SNUDI-FO, PAS 38, SNUip-FSU, SE-UNSA, SUD-Éducation

Vos élus en CAPD Gabrielle Beyler, Anne Tuailon, Philippe Blot, Isabelle Amodio, Emmanuel Carroz, Nicole Pignard-Marthod (SNUipp-FSU), Patrick Maurey (SE-UNSA) Claude Didier (PAS 38), Daniel Chevrolat (SGEN-CFDT) Pascal Costarella (SNUDI-FO)

■ CAPD du 3 février 2009

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école, la validation des barèmes et les bonifications exceptionnelles pour les permutations informatisées 2009, et le retrait d'emploi de direction de Jean-Yves Legall.

● Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

142 collègues sont passés en commission et 30 étaient dispensés (faisant fonction et/ou déjà inscrits sur la liste d'aptitude 2008). Sur ces 142, le nombre de dossiers litigieux à examiner dans cette CAPD était de 34.

Deux critères étaient retenus : l'avis de l'IEN et l'avis de la commission

L'avis de la commission se décompose en 4 critères :

- le fonctionnement administratif
- la connaissance du système éducatif
- le rôle du directeur
- la communication avec les différents partenaires

Sur les 34 dossiers examinés, trois collègues de plus ont été inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'école.

Soit au final, 111 collègues sont inscrits sur la liste d'aptitude à la fonction de directeur.

● Permutations :

Cette CAPD avait pour but d'examiner les bonifications liées au handicap et la validation des barèmes qui sont envoyés ensuite au ministère. Seuls peuvent être ajoutés par le ministère les points de renouvellement du premier vœu (5 points par an si le même 1^{er} vœu est demandé).

● Départ en stage de psychologue scolaire :

Le nombre de départs en stage serait de deux. Une liste de quatre collègues a été établie en fonction du barème.

● Retrait d'emploi de direction de Jean-Yves Legall. (voir article page 14)

■ Évaluations nationales CM2

Nous nous sommes beaucoup exprimés dans nos lettres électroniques et dans nos publications sur cette question.

<http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Non seulement elles ont été mises en place dans le plus grand désordre et une incohérence pédagogique complète, mais en plus en dehors de tout cadre légal... à ce jour (28/02), le logiciel ministériel n'a toujours pas reçu le feu vert de la CNIL, ce qui explique les nombreux reports... qui succédaient aux injonctions successives de notre administration !

Revenons sur le fond du dossier pour ne pas perdre de vue l'essentiel

À quoi doit servir une évaluation, pour évaluer qui, quoi, pour qui, pourquoi, comment et après ?

En aucun cas, une évaluation ne doit être au service d'une compétition, de classements (d'enfants, d'écoles, d'enseignants, de circonscription...)

Au contraire, l'évaluation doit être une étape formatrice inscrite dans un démarche pédagogique centrée sur l'enfant et ses apprentissages, un outil pour valoriser les acquis, détecter les points fragiles ou déficients pour les reprendre ou les consolider.

Oui, l'évaluation est souvent nécessaire, mais que choisit-on d'évaluer et sous quelle forme ? Et le savoir-faire, le savoir-être ? Peut-on l'évaluer ? Comment utilise-t-on l'évaluation après ?



Sur la forme, on peut noter quelques absurdités (liste non exhaustive) :

Période : Comment peut-on changer les programmes et évaluer des élèves dès le mois de janvier (après un trimestre seulement), sur des compétences attendues en fin d'année scolaire du CM2 ?

Confidentialité : Les évaluations, tenues secrètes furent remises aux enseignants quelques jours avant leur passation mais étaient accessibles à tous sur le net bien avant...

Codages de corrections binaires et totalement inadaptés pour une analyse utile

Publications des résultats, mise en concurrence des écoles... de la paranoïa ? ...rien ne nous garantit que cela n'aille pas très vite être utilisé à d'autres fins...

De plus, la « **prime** » promise (si elle arrive...) aux collègues qui feront passer ces évaluations est également sujette à débat. Cette prime ne répond en rien à nos demandes de revalorisation des salaires, et bien pire, elle risque d'engendrer la division dans les équipes pédagogiques en mettant certainement un terme à tout le travail collectif qui avait lieu autour des corrections et des analyses des évaluations. (mais c'est tellement plus efficace de diviser et une prime est un traitement individuel et limité dans le temps...)

Vous pouvez lire d'autres articles sur notre site <http://38.snuipp.fr/spip.php?article607> notamment celui du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN).

Pascal André

« - **Les référentiels de compétences deviennent un véritable danger quand ils se veulent le seul outil de pilotage du système** : car, n'en doutons pas, malgré toutes les dénégations, piloter l'enseignement à l'aide exclusive de référentiels, c'est se condamner à l'enseignement programmé, au sens propre de terme (l'enseignement non pas à l'aide du programme, mais par le programme), au béhaviorisme, c'est-à-dire au couple objectif / évaluation indéfiniment multiplié. ...

Dès lors qu'on injecte, dans l'institution, une multitude d'indicateurs d'évaluation quantitatifs, on outille les stratégies individuelles pour transformer l'institution en service.

Il y a là, de toute évidence, **à travers la mise en place d'indicateurs qui ne seront pas seulement des indicateurs de résultats des élèves mais aussi des indicateurs liés aux performances des enseignants, une fuite en avant vers un modèle scolaire industriel.**

Car, qu'est-ce que cela veut dire, en réalité, « performances » pour un enseignant ?

Quelle signification peut bien avoir la notion de performance dès lors que l'éducation n'est pas la fabrication d'un produit mais l'accompagnement d'un sujet ?

Comment peut-on parler de performances dans ce cadre-là ? Il y aurait à montrer que l'évaluation telle qu'elle est instrumentalisée aujourd'hui menace de l'intérieur la transmission même non seulement des savoirs mais du projet d'une École républicaine. »

Philippe Meirieu

■ Remontées des évaluations anonymes, mon œil !

Pour combien de temps ?

Base élèves sera, à n'en plus douter, un redoutable outil de contrôle.

La date de remontée des évaluations a été plusieurs fois reportée, le ministère ayant oublié que la loi exigeait le récépissé, l'avis ou l'autorisation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour mettre en œuvre un traitement de données, un fichier, ou ajouter des données, comme il l'a toujours oublié pour Base élèves...

Tout en exigeant obéissance et loyauté des enseignants !

Les résultats de ces évaluations doivent à terme alimenter un livret électronique qui lui-même devra alimenter le livret scolaire.

L'« évolution » des bases de données Base élèves et Sconet est d'ores et déjà annoncée dans le : **«Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications 2008" du Ministère de l'Éducation nationale.**

« Enrichir les bases élèves d'informations relatives aux parcours des élèves et à leurs acquis certifiés, pour répondre aux besoins de suivi individualisé et de pilotage pédagogique. »

« **Le dossier de l'élève se verra progressivement enrichi de données nouvelles ou de données actuellement dispersées dans différents systèmes d'information.** Besoins éducatifs particuliers (loi du 11 février 2005 et décret d'application du 30 décembre 2005 sur le parcours de formation des élèves présentant un handicap), nouvelles modalités d'accompagnement éducatif (loi de cohésion sociale, dite loi Borloo), vœux et décisions d'orientation, participation à la vie scolaire, insertion professionnelle sont des informations indispensables pour le pilotage pédagogique au même titre que les acquis certifiés : résultats aux examens, diplômes et mentions obtenus, attestations telles que B2i... » ainsi que « les compétences validées en langues étrangères » l'objectif étant à court terme d'enregistrer le suivi des acquis et des compétences « du socle commun ».

Un dispositif de traçage des citoyens est ainsi mis en place, avec conservation des mises à jour successives, sur des données sensibles, sans évaluation des conséquences, sans débat, sans information de la profession. En toute loyauté !

Dès le 3 décembre 2008, un mois après la publication de l'arrêté le concernant, Base élèves a déjà subi un ajout, et pas des moindres :

« **Scolarité de l'élève : [...]** classe (la procédure de création des classes autorise facultativement le directeur d'école à rattacher la classe à un enseignant. »

Pour la prime au mérite en fonction des résultats des élèves ?

Mireille Charpy

■ Quand les Nations Unies se posent, elles aussi des questions !

NATIONS UNIES

Convention relative aux droits de l'enfant

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
Cinquante-et-unième session
25 mai-12 juin 2009



Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/FRA/Q/4
6 février 2009

Original : FRANÇAIS
Version avancée non-éditée

APPLICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Liste des points à traiter à l'occasion de l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques de la France
(CRC/C/FRA/4)

PREMIÈRE PARTIE

Sous cette rubrique, l'Etat partie est prié de communiquer par écrit des renseignements supplémentaires et à jour, si possible avant **6 avril 2009**.

6. Veuillez préciser les différentes banques de données dans lesquelles les informations personnelles sur les enfants sont collectées, stockées et/ou conservées. S'agissant en particulier du dispositif « Base-élèves 1^{er} degré » veuillez préciser à quelle mission de service public servira le stockage au niveau national de données nominatives et indiquer les raisons pour lesquelles le droit d'opposition prévu par la loi ne s'applique pas à ce dispositif. Veuillez également informer le Comité des conséquences éventuelles que pourrait entraîner le refus des parents de fournir les informations requises sur leurs enfants.

■ Base élèves : autoritarisme et provocation.

Décidément, ce dossier n'est pas clos même si notre administration voudrait nous faire croire que le refus de Base élèves ne concerne plus que quelques « militants pédagogiques ». Leurs arguments seraient certes respectables mais, en aucun cas, ils ne pourraient, dans le climat actuel imposé aux écoles, faire valoir leurs qualités à exercer des fonctions de directeurs d'école.

Ainsi, des candidats se sont vus refuser leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école pour suspicion de manque de loyauté envers l'institution. Peu à peu, sur ce sujet comme sur d'autres, se mettent en place dans l'Éducation nationale des systèmes de contrôle et de répression qui ne permettent plus aucune expression de cas de conscience, aucun questionnement, pourtant nécessaires dans toute communauté éducative.

Ainsi, les collègues directeurs n'ayant pu entrer dans la formation BE du 9 décembre 2008 ont reçu une lettre recommandée leur signifiant le retrait d'un 30ème de leur salaire. Cette formation organisée à l'Inspection académique, n'a pu se tenir dans des conditions normales : de nombreux citoyens – dont les parents d'élèves des écoles des collègues convoqués – protestant contre sa tenue en bloquant l'accès aux locaux.

L'Inspectrice d'académie a demandé l'intervention de la police pour faire dégager l'entrée des bâtiments de l'IA. Celle-ci est intervenue de manière violente contre les manifestants. Les collègues présents nous ont fait part du climat de violence insupportable qui régnait.

Il n'était pas possible pour nos collègues, tant physiquement que sur un plan psychologique, d'entrer dans cette formation dans de telles conditions. Ayant fait ce constat, les collègues sont retournés dans leurs écoles où ils ont effectué leur service. Ils n'étaient donc pas absents ce jour-là.

La décision de leur retirer une journée de salaire pour

« absence injustifiée » n'est pas acceptable.

Le SNUipp a demandé par courrier à madame l'Inspectrice d'académie de ne pas appliquer cette sanction injustifiable. Depuis, elle n'a pas trouvé le temps de nous répondre.

Par contre, le jour même de la Commission paritaire où elle a annoncé sa volonté de retirer à Jean Yves Le Gall son emploi de direction pour son refus d'entrer dans Base élèves, elle a écrit une lettre à l'ensemble des directrices et directeurs des écoles, pour les remercier de leur travail pour installer ce fichier dans les écoles.

Cette lettre est une véritable provocation.

Elle nie les mobilisations qui ont eu lieu depuis plusieurs années en l'Isère contre Base élèves ; les centaines de

pétitions, de motions de Conseil d'école, les manifestations qui ont réunies des centaines de collègues et de parents. Elle balaie les pressions inouïes qu'ont subies les équipes et les directeurs pour imposer à tout prix Base élèves dans le département. Elle fait

fi des collègues qui continuent à résister. Elle traite par le mépris les réactions d'indignation contre la sanction menaçant Jean Yves Le Gall (des centaines de pétitions, plus d'un millier de personnes rassemblées devant l'IA à l'issue de la manifestation du 29 janvier, des dizaines de courriers de soutien d'élus du département...).

Résistons à la provocation !

Oui, nous en sommes convaincus : Base élèves reste une menace gravissime pour les libertés individuelles qui va dénaturer en profondeur nos missions d'enseignants.

Gabrielle Beyler



Directrices et directeurs d'écoles, nous vous appelons à répondre à la provocation de l'IA en signant la lettre ouverte que nous lui adressons (page ci-contre) et à nous la renvoyer afin que nous publions les signatures collectivement.

Action de soutien à Jean-Yves Legall

Rassemblement le samedi 14 mars à 10h30

à Notre-Dame-de-Vaulx (en Matheysine) devant son école

Table ronde publique à 11h00

« LE FICHAGE DE LA JEUNESSE »



**Un fichage imposé sans débat et sous la menace
Quels dangers pour nos libertés ?**

Comment s'y opposer ?

Avec la participation d'un avocat, d'informaticiens, d'une assistante sociale, d'un sociologue, d'un pédiatre et d'un représentant de la Ligue des Droits de l'Homme.

Directeur et directrice d'école, vous avez été choqué-e-s par la lettre de remerciements pour bons et loyaux services pour Base élèves de l'Inspectrice d'académie, dites-le lui en signant cette lettre ouverte collective : ensemble, on est plus fort !

Lettre ouverte de directeurs et directrices de l'Isère à l'Inspectrice d'académie

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Par votre courrier du 3 février 2009, vous nous remerciez sincèrement pour la réussite du déploiement de Base élèves. C'est la première fois qu'un Inspecteur d'Académie s'adresse à nous pour nous remercier de nos bons et loyaux services. Ce courrier est daté du jour où vous présentiez à la Commission paritaire votre volonté de retirer à Jean Yves Le Gall son emploi de direction pour avoir justement refusé de rentrer dans Base élèves.

Depuis des années les tâches qui incombent aux directeurs d'école ne cessent d'augmenter. Or, vous nous remerciez pour une seule d'entre elles : la mise en place de Base élèves. Ne nous remerciez pas pour cela. Nous avons mis en place cette application sous la contrainte et les menaces de retrait d'emploi de direction et vous le savez. Certains directeurs ont quitté leur poste pour cette raison et d'autres refusent encore et toujours d'obéir, vous déployez d'ailleurs pour les sanctionner force et imagination.

Nous ne sommes pas dupes, nous savons que la mise en place de Base élèves n'a pas pour but de faciliter le travail des directeurs et directrices, mais d'organiser, dès le plus jeune âge, le fichage de la population en attribuant aux enfants, dès leur inscription à l'école, un numéro d'identifiant pour 35 ans (INE : identifiant national élève).

Nous sommes toujours opposés à ce fichage et à l'attribution d'un numéro d'immatriculation d'identifiant national à nos élèves et nous manifestons notre solidarité à Jean Yves Le Gall et à tous les collègues qui refusent de rentrer dans Base élèves.

Vous présentez ce logiciel comme un outil de gestion des écoles et vous affirmez que le système Base élèves va simplifier le travail administratif des directeurs. Il n'en est

rien, vous le savez comme nous.

De nombreux collègues ont eu beaucoup de difficulté à saisir ces données. La perte de temps pour les directeurs ou les directrices est colossale. Une fois rentrés dans ce système, nous sommes contraints de répondre à de nouvelles sollicitations pour transmettre des données dans un temps très court.

Vouloir substituer Base élèves aux différentes enquêtes « manuelles » qui se faisaient jusqu'alors, implique de fait l'impossibilité pour les directeurs de faire valoir les spécificités de leurs écoles. La gestion administrative des écoles ne peut se résumer à de simples statistiques envoyées via internet.

Enfin, vous nous rappelez que la mise à jour en temps réel des informations sur Base élèves est la seule condition d'une exploitation fiable de ce système, ce qui implique une nouvelle charge pour les directeurs.

Directeurs, directrices d'école, nous veillons chaque jour au bon fonctionnement des écoles, à la cohésion de l'équipe enseignante, à la sécurité des élèves, au maintien des relations de confiance entre les parents, l'école et le service public d'éducation dans son ensemble. Pour tout cela, nous aurions accepté vos remerciements. Nous regrettons de ne les avoir jamais reçus.

Mais pour Base élèves, non, ne nous remerciez pas. Par la mobilisation, nous avons réussi à contraindre le ministre à vider Base élèves de ses champs les plus litigieux. Nous n'avons obtenu aucune garantie quant à l'évolution et l'utilisation de ce fichier. Notre bataille, avec nos collègues, les parents, les associations luttant contre Base élèves, ne s'arrêtera qu'à la suppression de ce fichier attentatoire aux libertés individuelles des enfants de notre pays.

Madame l'Inspectrice d'Académie, nous, soussignés, directeurs et directrices d'écoles en Isère tenions à réagir à votre courrier du 3 février et à en informer largement la population.

Nom :

Prénom :

signature :

■ Base élèves 1 et Base élèves 2 n'ont pas encore été jugés !

L'Inspectrice d'académie de l'Isère adresse de nombreux courriers à des directeurs d'école et à des parents d'élèves où elle use du rejet de référé comme preuve de légalité de Base élèves.

C'est une confusion entre une ordonnance de rejet d'un référé et jugement définitif.

Elle a quelque peu corrigé cette « erreur » dans son courrier du 3 février adressé à tous les directeurs et aux inspecteurs « Sans préjuger de la décision au fonds » écrit-elle, suite, probablement, à une explication lors de l'audience du 29 janvier (manifestation pour la défense de Jean-Yves Le Gall.)

Le premier recours déposé par Vincent Fristot et moi-même contre Base élèves n°1 le 13 juin 2008 demande l'annulation des actes administratifs engageant BE et demande la destruction des données collectées. La LDH et le SNUipp Isère ont appuyé ce recours par une intervention volontaire.

Voici, entre autres réponses, celles que le ministère apportait au juge lors de l'audience du 26 novembre 2008, et que vous êtes en mesure d'apprécier :

- Base élèves était expérimental jusqu'à l'arrêté du 20 octobre 2008
- Base élèves est maintenant sécurisé
- Les renseignements contestés déjà collectés ont été supprimés
- Nous ne pouvons pas fournir de renseignements sur la Base nationale
- Nous avons retrouvé le récépissé de la CNIL qui avait été perdu

Et pour conclure : « *Monsieur le juge, les requérants ont déjà obtenu satisfaction, puisque nous avons produit un arrêté qui régularise la situation.* »

Base élèves n°1 n'ayant toujours pas été jugé, il est difficile de communiquer davantage.

Un deuxième recours a été déposé contre l'arrêté du 20 octobre 2008. Il est en cours d'instruction par le Conseil d'État.

Mireille Charpy

À quatre heures et demie l'école est finie ? Pas si sûr.

Prenons une école de REP dans une municipalité soucieuse de proposer des activités culturelles et artistiques à tous les enfants.

Élève de cette école vous pouvez après la classe :

- Avoir été retenu pour l'aide personnalisée. Vous êtes alors sous la responsabilité d'un enseignant durant son temps de service.
- Avoir été inscrit à l'aide au devoir (l'étude) assurée par du personnel municipal.
- Vous être inscrit à un atelier artistique ou culturel dans le cadre du CEL, donc sous responsabilité municipale sauf si vous avez choisi un atelier retenu dans le cadre de l'accompagnement éducatif en REP. Vous avez alors un animateur enseignant, ou non, payé par le ministère en plus de son temps de travail
- Avoir choisi de faire du sport avec l'USEP ; accompagné par un enseignant vous rejoignez un animateur sportif associatif.
- Bénéficier d'un accompagnement en petit groupe pour l'aide aux devoirs. Vous allez alors avec un enseignant devenu à 16h30 personnel municipal sous la responsabilité du maire.

J'oubliais vous pouvez aussi rentrer à la maison sous la responsabilité de vos parents.

Et tout cela étant différent d'un jour de la semaine à l'autre et d'une période de l'année à l'autre.

Vous suivez ? Bravo !

Car il arrive parfois qu'enfants, enseignants et parents ne suivent plus grand-chose.

Quand tout se passe bien, tout cela est parfait (à quelques points près...), mais dès qu'il y a un problème...

- *Quand un enseignant est absent, qu'il assure son atelier dans un cadre municipal ou non, il faut bien prévenir les parents que leur enfant sortira de l'école un heure plus tôt que prévu. Qui le fait et quand ?*

- *L'espace de l'école n'est pas extensible. Comment trouver pour chaque jour les salles nécessaires sans que les enseignants se sentent mis dehors de leurs classes et empêchés de préparer leur travail du lendemain ?*

- *Comment faire pour ajuster les plannings de façon à ce qu'un enfant en aide personnalisée ne se trouve pas exclu d'une activité artistique qu'il voulait vraiment pratiquer ?*

- *Qui est responsable des enfants dans la cour, dans les couloirs, qui ferme portes et portails ?*



Des activités artistiques culturelles sportives à l'école il en faut. C'est certainement quand elles sont gratuitement assurées dans les locaux de

l'école en continuité avec le temps scolaire qu'elles sont véritablement accessibles à tous et c'est important. Mais cet empilement des activités après la classe, même quand il existe une coordination municipale pour le Contrat éducatif local, conduit à un surplus de travail et de soucis pour les enseignants et pour le directeur. Ce dernier (enfin, souvent cette dernière) reste pour les enfants et les familles le seul interlocuteur en cas de problème. Et vous pouvez bien lui expliquer qu'administrativement vous n'avez aucune responsabilité vous n'avez aucune chance de convaincre un parent qui veut savoir où est son enfant ou si l'atelier bricolage à lieu demain !

L'alourdissement, l'empilement des tâches pour les directeurs, c'est aussi la gestion de ces dispositifs, sans que les moyens en temps ou en aide administrative pour l'assurer ne soient prévus par notre administration.

Alors, non, après la classe la journée n'est pas terminée ...

Nicole Pignard-Marthod

sommaire

éditorial	page 1
grève du 19 mars	page 2 et 3
CTP et CDEN	page 4 et 5
RASED	page 6 et 7
maternelle	page 7

formation des maîtres	page 8 et 9
mouvement	page 10 et 11
CAPD du 3 février	page 11
évaluations	page 12 et 13
Nations unies	page 13
Base élèves	page 14 et 15

après 16h30	page 16
à Grenoble	page 17
Saint Quentin Falavier	page 18
valse des fonctionnaires	page 19
adhésion	page 20

■ Semaine scolaire de quatre jours et demi à Grenoble

Pourquoi ? Et pourquoi un tel empressement ?

Si l'annonce de la volonté de la Municipalité de Grenoble de réfléchir sur les rythmes de l'enfant n'a pas forcément été mal accueillie par les enseignants, la réunion à laquelle le Maire adjoint à l'enseignement les a conviés a vraiment jeté le trouble dans les esprits des collègues.

En effet, l'adjoint au maire souhaite qu'une partie des écoles fonctionne sur quatre jours et demi dès la rentrée 2009 pour une généralisation dès la rentrée 2010.

La suppression du samedi matin, décrétée par Nicolas Sarkozy, contre toute logique quant aux rythmes des élèves, et croisée avec un alourdissement des programmes, a entraîné un rythme effréné dans les classes.

Cette suppression entraîne deux heures de classe en moins pour tous les enfants et rompt avec la logique républicaine en plaçant hors temps scolaire l'aide aux enfants en difficulté.

Nombreux sont les collègues qui dénoncent des journées bien trop lourdes pour les élèves et pour eux-mêmes, du fait de cette suppression.

Mais, est-ce que la solution est de diminuer la journée scolaire de 45 minutes et de faire revenir les élèves 3 heures à l'école le mercredi matin ? Cela va-t-il résoudre ces problèmes de rythmes ? Dans une interview projetée au début de chaque réunion, Philippe Mérieu juge désastreuse la suppression du samedi matin.

Il ne dit en aucune façon que la solution miracle est de venir en classe le mercredi. C'est bien la coupure de 2 jours du samedi et du dimanche qu'il dénonce.

Le mercredi est souvent un temps où de nombreux enfants se consacrent à des activités culturelles,

sportives, artistiques... C'est moins le cas le week-end.

Du point de vue de notre travail, certains collègues nous le disent clairement : s'ils tiennent le mardi dans leur école, plus difficile que d'autres, c'est parce qu'il y a la pause du mercredi. Il ne paraît pas possible de supporter la tension de la classe 5 jours de suite.

Plus largement, pour tous les collègues, si nous avons classe le mercredi matin, quand suivrons-nous nos animations pédagogiques, nos formations ? L'après-midi ? Le samedi ? Pendant les vacances ? Nous ne sommes pas corvéables à merci !

Enfin, à la question qu'ont posée beaucoup d'enseignants : « qu'est-ce qui est prévu pour l'accueil des élèves après 15h45, dans le cadre de la semaine de quatre jours ? ». La municipalité nous répond « votez en conseil d'école, et on vous promet que nous mettrons les moyens ».

Mais avec quels moyens ? Le budget 2009 étant voté, tout se fera à budget constant. Quels animateurs ? Quels locaux ? Quel coût pour les familles ? La

Municipalité nous parle de redéploiement des moyens du mercredi matin vers les soirs, mais cela ne serait crédible que si toutes les écoles passaient à quatre jours et demi.

En tant qu'enseignants, nous ne pouvons pas voter en conseil d'école un changement de rythme qui risque de laisser les enfants sans activité dès 15h45. Si ce raccourcissement de la journée se traduit finalement par 45 minutes en plus d'étude ou de garderie (qui ne resterait peut-être pas gratuite), quel est l'avantage pour les enfants ?

Devant le manque de réponses concrètes de la part de la municipalité, nous voyons

bien que nous ne pouvons pas nous lancer tête baissée dans ce changement de rythme.

Ouvrons réellement le débat, en réunissant parents, enseignants et élus. Si nous arrivons à une solution qui permette de s'assurer que ce changement sera réellement bénéfique pour les élèves et recueillera l'adhésion des collègues, nous pourrions envisager un aménagement pour 2010.

Pour 2009, c'est bien trop précipité et bien trop flou !

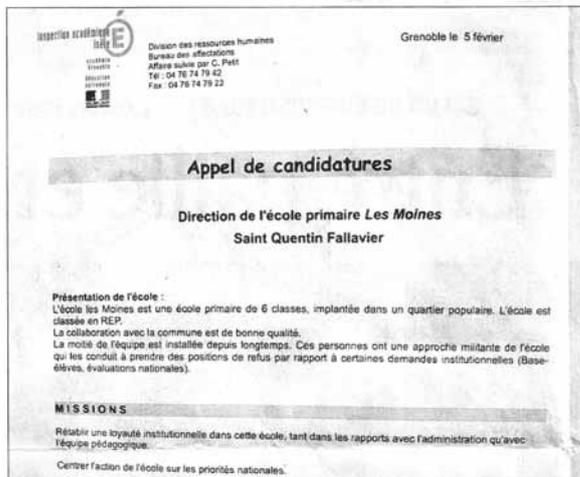
Emmanuel Carroz, Valérie Millier



Cherche directeur loyal et pas trop militant

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Depuis quelques jours, une offre d'emploi proposée par l'inspection académique de l'Isère fait pousser des hauts cris à beaucoup, et aux syndicats en particulier. Le 5 février, l'inspection académique a publié un appel à candidatures pour recruter un directeur à l'école primaire les Moines de Saint-Quentin-Fallavier à la rentrée prochaine. Sans fioritures, le document explique que les enseignants de l'établissement « ont une approche militante de l'école qui les conduit à prendre des positions de refus par rapport à certaines demandes institutionnelles (Base-élèves, évaluations nationales) ». Le futur directeur aura donc dans ses missions de « rétablir une loyauté institutionnelle dans cette école, tant dans les rapports avec l'administration qu'avec l'équipe pédagogique ».



Publiée le 5 février, l'annonce a été modifiée puis retirée du site internet de l'inspection académique. LE DL / Jean-François SOUCHET

« J'ai cru à un canular »

« Quand je l'ai lu, j'ai même cru à un canular. C'était trop gros pour être vrai », assure Pascal André, représentant du Snuipp. Des enseignants ont téléphoné à l'inspection académique pour s'émouvoir du contenu du texte. Il a alors été amendé et la partie concernant « l'approche militante » a disparu dans la journée de jeudi. Hier, à la mi-journée, c'est l'offre de

recrutement dans sa totalité, qui avait disparu du site internet de l'inspection. Un retrait que l'inspectrice d'académie, Monique Lesko, n'explique pas. Elle admet, en ce qui concerne la première offre, que « cette formulation avait l'inconvénient de mettre insuffisamment l'accent sur le travail de qualité des enseignants de cette école ». Sauf que dans la deuxième version de l'appel à candidature, aucune allusion n'y était faite. À l'école des Moines, on n'est pas vraiment surpris. « Notre fonctionnement dérange », estime Marie-Pierre

Canard, qui a été directrice pendant plusieurs années et qui s'est fermement opposée, avec ses collègues, au fichier base-élèves. Un poste de direction pas tout à fait comme les autres, puisqu'il était collégial. S'il y avait officiellement une directrice, tâches et responsabilités étaient également réparties entre les différents membres de l'équipe enseignante. « Quand j'ai abandonné le poste l'année dernière, une de mes collègues s'est inscrite sur la liste d'aptitude pour devenir directrice, mais elle a essuyé un refus. » Le poste est donc

resté vacant. « Comme nous savions qu'il s'agissait d'un poste profilé, nous avons écrit à l'inspection pour demander que seul le point sur base-élèves figure dans les missions, puisque c'est celui sur lequel nous étions en désaccord. Mais quand je vois qu'il est écrit qu'il faut centrer l'action de l'école sur les priorités nationales... On peut envoyer nos 300 pages de projet d'école, parler de la priorité que nous avons donnée à la lutte contre l'échec scolaire, bien avant que cela soit inscrit dans les textes... » Aujourd'hui, l'enseignante n'a

■ Appel à candidature pour la direction de l'école des Moines à Saint-Quentin-Fallavier.

Le 5 février, l'inspection académique de l'Isère mettait en ligne un appel à candidature, pour le poste de direction, qui a enflammé la planète internet et a fait des dizaines de fois le tour de la France. Il s'agissait de signifier que les enseignants de cette école avaient une « approche militante de l'école » et que le nouveau directeur devrait « rétablir la loyauté institutionnelle » dans l'école.

Les réactions, d'abord incrédules puis indignées, ont été très virulentes et sont venues de toutes parts jusqu'à ce que l'appel à candidature soit modifié le 19 février : « l'approche militante de l'école » avait été supprimée mais demeurait le « rétablissement de la loyauté institutionnelle ». Depuis l'appel à candidature à purement et simplement disparu du site de l'IA. Les 2 versions sont téléchargeables sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article625>.

Nous sommes absolument scandalisés par de tels propos et de telles méthodes. Depuis des années les actions militantes sont stigmatisées. L'IA de l'Isère a passé un cap supplémentaire : elle pousse la conception militante qu'elle a de sa fonction au point de demander à un directeur d'école de faire « rentrer dans le rang » des enseignants qui ne font rien d'autre que de défendre une conception républicaine et démocratique de l'école publique. On a là franchi un nouveau seuil dans la volonté de briser toute contestation, de faire des exemples.

Le Dauphiné libéré

Nous resterons particulièrement vigilants sur les modalités d'affectation sur le poste de direction de cette école et nous affirmons toute notre solidarité à l'équipe enseignante qui depuis des années fonctionne de manière collégiale. Bien évidemment ce type de fonctionnement a l'art de déplaire à une hiérarchie qui entend faire du directeur d'école un maillon actif de la mise en œuvre des mesures de destruction de l'école publique engagées par Xavier Darcos.

Les autres appels à candidatures sont tout aussi scandaleux et contestable. Comment peut-on, par exemple, demander spécifiquement à un directeur d'école de « réduire le nombre d'élèves en difficulté scolaire » ?

En attendant la mise en place d'un maillon hiérarchique avec l'installation des établissements publics d'enseignement primaires (EPEP), toujours dans les tiroirs, à la tête desquels on trouvera un chef d'établissement.

■ Main basse sur l'école publique

Un livre d'Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi, août 2008

Eddy Khaldi, enseignant, a publié de nombreux articles sur la laïcité et l'enseignement, sujets sur lesquels il travaille depuis vingt-cinq ans et Muriel Fitoussi, journaliste, a mené des enquêtes pour Les Dossiers du Canard enchaîné, Libération, Paris Obs...

« Carte scolaire, service minimum, modification du statut des personnels, soutien à l'essor de l'enseignement privé, diminution de la place de l'Etat dans les missions de l'Education, complot ourdi, dans l'ombre, depuis un peu plus de quinze années, en toute discrétion, par ceux-là même qui, aujourd'hui, sont aux commandes. »

« L'Éducation nationale, née de l'idéal de l'école laïque, gratuite et obligatoire, est aujourd'hui en danger de mort. Sous la menace d'une croisade qui, portée depuis plus de 15 ans par les franges catholiques les plus intégristes des mouvements ultra-libéraux, s'invite désormais au coeur de la réforme économique menée par l'actuel gouvernement. »

« L'Éducation Nationale est accusée de « fabriquer des crétiens » et d'entretenir le « chaos pédagogique », l'insécurité et le chômage. En évitant les débats parlementaires, Xavier Darcos impose sans discussion une véritable révolution libérale. Le gouvernement met rapidement en œuvre une succession de mesures : suppression de la carte scolaire et de postes d'enseignants, évaluation publique des enseignants et des établissements, financement par l'État du développement des établissements privés dans les banlieues... Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi dévoilent la signification de ces mesures. »

« Ils révèlent que des associations de libéraux et de catholiques conservateurs proches du Front national et de l'Opus Dei sont à l'origine de ces propositions. Au nom de la liberté de choix, on prépare une privatisation de l'Éducation. La réforme de l'école est au coeur du projet de Nicolas Sarkozy. L'école institution de la République laïque est décriée, attaquée pour lui substituer une logique libérale dans laquelle l'école privée est instrumentalisée pour concurrencer et démanteler le service public. »

■ La valse des hauts fonctionnaires : ça se passe aussi dans l'Éducation nationale

Ce sont 98% des préfets qui ont changé depuis l'arrivée de Sarkozy au pouvoir. Le Directeur de la sécurité en Corse remercié pour n'avoir pas empêché une intrusion chez un de ses amis. Le Préfet de la Manche remercié pour n'avoir pas tenu suffisamment à distance les manifestants à Saint Lo.

Coup de tonnerre en cette fin de vacances d'hiver : Jacques Aubry vient d'être démis de ses fonctions, il a perdu la confiance du Recteur du Rhône. Jacques Aubry, nous le connaissons bien en Isère, il a été pendant 6 ans Inspecteur d'Académie et il aura laissé aux enseignants de ce département de cuisants souvenirs, notamment dans l'application très stricte de « l'arrêt Aumont » suite au mouvement de grève de 2003 ce qui l'avait amené à être un des Inspecteurs d'académie qui avait opéré le plus de retrait de salaires en France. Souvenir aussi dans les menaces de retrait de salaires très important pour contraindre les directeurs d'écoles à remettre les enquêtes 19 alors que dans les autres départements le rapport de force n'était pas du tout de cette tonalité.

Et puis bien sûr cet acharnement à contraindre les directeurs d'écoles à rentrer dans Base élèves de gré ou de force : les retraits de salaires pour les collègues refusant ou ne pouvant participer aux formations, et les menaces de retrait d'emploi pour les derniers réfractaires.

Jusqu'à la convocation d'une commission paritaire deux jours avant son départ pour Lyon. Commission paritaire au cours de laquelle nous pensions qu'il allait signifier que trois directeurs d'école avaient perdu sa confiance et que par conséquent il leur retirerait leur emploi. Enfin, du moins pouvons-nous l'imaginer car cette commission n'a pas pu se tenir car il avait oublié qu'il y avait des règles et des délais pour convoquer une CAPD... Départ pour le Rhône.

Lors du premier entretien que nous avions eu avec Monsieur Aubry à son arrivée, la première phrase qu'il nous avait dite en se présentant fut « Je suis légaliste ». Et nous nous en sommes rendus compte au-delà de ce que nous imaginions.

Une de ses premières réactions à la presse : « J'ai fait mon travail loyalement, en respectant les instructions du Ministère... ». Une fois de plus cette fameuse loyauté ! Au service de qui, de quoi ?

Nous regrettons vraiment que sa loyauté, Monsieur Aubry l'ait employée dans notre département à tenter de décourager et à sanctionner les militants engagés dans la défense de l'école publique et des libertés individuelles.

Heureusement pour lui, toutes ces actions auxquelles il a contribué n'ont pas encore réussi à éteindre toutes les libertés individuelles et nous sommes encore dans un état de droit. Il pourra bénéficier du soutien des syndicats de son secteur d'activité et il pourra recourir au Tribunal administratif, instance qu'il connaît fort bien pour avoir eu à répondre devant lui à de nombreux collègues ayant fait appel de ses décisions.

Qu'il soit certain que nous sommes indignés de voir comment les fonctionnaires, y compris les hauts fonctionnaires, sont soumis en permanence à des

Départ de l'inspecteur d'académie : surprise générale et silence gêné

Jacques Aubry a reçu hier soir un arrêté le suspendant de ses fonctions à partir de lundi dans l'intérêt du service. Jusqu'alors, l'inspecteur d'académie du Rhône avait appris sa mise à l'écart par oral, sur convocation téléphonique du directeur des services de l'encadrement du ministère.

Au ministère silence radio ou bien « aucun commentaire »

Celui-ci lui aurait alors indiqué que le recteur Debbasch lui retirait sa confiance après quatre mois de fonctions à la tête des services départe-

mentaux de l'Education nationale.

« Je suis très surpris d'une décision qui nuit au bon fonctionnement de l'Etat républicain ». Adjoint aux affaires scolaires de Lyon, Yves Fournel est l'un des seuls à réagir officiellement au départ précipité de l'inspecteur.

Au ministère comme au rectorat, pas moyen d'obtenir une explication. « Aucun commentaire » d'un côté. Silence radio de l'autre.

A l'Inspection, de proches collaborateurs assuraient hier après-midi ne rien savoir de la décision touchant leur supérieur. Ancien recteur de l'académie limogé en

mars 2007, Alain Morvan a en revanche vivement réagi : « Je connais bien M. Aubry. C'est un professionnel honnête, loyal, d'une grande droiture ».

Une situation inédite qui ne peut se prolonger longtemps

Avant d'ironiser. « Je conseillerais à son successeur de se contenter de relayer les instructions si farfelues soient-elles, de prendre sa carte à l'UMP et de choisir une chanson de Carla Bruni comme musique d'attente à l'inspection ». Au Snuipp-Fsu, syndicat majoritaire du primaire,

c'est aussi l'étonnement. « Nous avions alerté le ministère sur les problèmes de la carte scolaire, mais ceux-ci sont liés à des moyens que l'inspecteur n'avait pas ». Le syndicat avait en effet écrit à Xavier Darcos il y a quelques semaines critiquer la gestion de M. Aubry.

Cette situation inédite ne peut se prolonger longtemps. Mardi, le Conseil départemental de l'Education nationale se réunit en préfecture afin de valider les mesures sur les ouvertures et fermetures de classes. Il est en principe présidé par l'Inspecteur d'académie. Sa chaise sera-t-elle vide ?

M. F.

Le Progrès de Lyon - samedi 21 février 2009

pressions et des intimidations s'ils ne se soumettent pas aux injonctions du pouvoir.

Reste à savoir quelles réactions cette décision scandaleuse va entraîner au sein de la hiérarchie même de l'Éducation nationale. Nous espérons pour notre part que cela va amener corps d'inspection et encadrement administratif, à réagir en refusant cette logique infernale de répression face au refus de la casse de l'école publique. Leurs syndicats les y incitent. Nous sommes tous dans le même bateau, ce qui vient d'arriver à monsieur Aubry le démontre on ne peut mieux...

Le secrétariat
du SNUipp Isère



BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Cl. excep. échelon :
 Titulaire ; Suppléant ; LC ; PE2 ; PE1 ; Retraité

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPEPS

Tableau des cotisations 2008-2009 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						118	121	128	135	143	156
Instit. ½ tps ou 62,5%						86	88	92	98	104	114
Instit. à 75%						97	103	109	115	121	133
IMF							133	140	145	1530	166
PE			120	126	133	142	150	161	172	186	199
PE ½ tps ou à 62,5%			87	91	96	103	109	116	123	135	144
PE à 75%			103	108	114	120	128	138	147	158	169
PEMF						152	160	171	183	196	209
PE hors cl.	150	170	183	194	209	223	236				
PEGC						125	132	140	147	155	163
PEGC hors cl.	139	146	154	163	175	188					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice < 540) : 93					PE 9ème et + (540 > indice < 660) : 103			PE h cl. (indice > 660) : 112		

IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 74 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
 SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)